



Communiqué de presse

Lons le Saunier le 16 mai 2019

L'État coordonne les opérations de préservation du Lynx

Le 10 mai 2019, une jeune femelle Lynx dont la mère a été tuée par collision routière à l'automne 2018, a été remise en liberté sur la commune de Bonlieu après un séjour au centre Athénas et équipée d'un collier VHF/GPS. S'agissant d'une espèce protégée, cette opération est encadrée par un arrêté ministériel du 12 mai 2017 dont le respect des conditions de mise en œuvre est assuré par les services de l'État.

Si le centre Athenas a été désigné par arrêté préfectoral comme prestataire technique des différentes opérations, celles-ci s'effectuent sous couvert des services de l'État (Préfecture, DREAL, DDT, ONCFS, Gendarmerie) qui s'assurent que le retour au milieu naturel du Lynx puisse se dérouler dans des conditions favorables à l'espèce ainsi qu'aux activités humaines en interaction potentielle avec le Lynx. Le lieu et la date proposés pour le relâcher requièrent ainsi au préalable une analyse et l'accord des services de l'ONCFS, de la DDT et de la gendarmerie pour validation in fine par le préfet de département.

L'État prend en charge la communication à l'adresse des élus, des services et du grand public. L'information dès le relâcher et sans faire mention du lieu exact de l'opération est un moyen de sensibiliser et de responsabiliser le grand public et notamment les populations locales à cet enjeu.

En effet le Lynx est une espèce menacée et protégée dont l'état de conservation revêt un enjeu majeur pour la France (un peu plus d'une centaine de spécimens en France dont la plupart sont concentrés sur le massif jurassien). Les services de l'État assurent le respect des engagements et la coordination des organismes dans cet objectif de conservation de l'espèce. Ils pilotent également l'élaboration du plan national d'actions (voir site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté) en faveur du Lynx boréal dans le cadre duquel s'inscrit cette opération de relâcher.

Les sauvetages de lynx en détresse et leur relâcher dans le milieu naturel nécessitent une rigueur qui s'applique à toutes les structures impliquées.



Préfecture du
jura



Contacts DREAL :

Communication : Patricia DROZ – 03 81 21 67 18 / 07 61 20 94

79patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr

- Service Biodiversité Eau Patrimoine : Luc TERRAZ - 03 81 21 68 11 / 07 61 20 96 47 lynx.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr

- site internet DREAL BFC : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-en-faveur-du-lynx-a8019.html>